

Séance
extra
ordinaire
du 21
novembre
2011

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU VINGT ET
UNIÈME (21^e) JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MIL ONZE (2011) À
COMPTE DE 20H30 A LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-
DE-VILLE A MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2
Mme Kédina Fleury-Samson, conseillère du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5,
M. Denis Dubé, conseiller du district 6.

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Huit (8) contribuables assistent à la séance alors que trois (3) membres du personnel cadre de la Ville, soient messieurs Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, Léo Caron, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, ainsi qu'Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier, y prennent part.

Sont également présents, messieurs Roger Boudreau, du Journal L'Avantage, de même que Daniel Ménard et Stéphane Gagné de la Télévision de La Mitis.

11.11.590

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE
CONVOCATION.**

Monsieur le maire, Jean Bélanger, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et toutes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal.

Tous forment le corps complet du conseil municipal. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal.

11.11.591

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Approbation de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

3. Motion de félicitations aux responsables de la Corporation du Cimetière de Mont-Joli.

4. Motion de félicitations aux candidats et aux lauréats de la Ville de Mont-Joli au Gala Méritas Sportif du Bas-Saint-Laurent 2011.
5. Adoption du règlement 2011-1271 décrétant l'application des chapitres III et IV du titre I de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

FINANCES

6. Dépôt des états financiers et du rapport périodique au 31 octobre 2011.
7. Autorisation de renouvellement de l'adhésion de la Ville de Mont-Joli à la Chambre de commerce et industrie Mont-Joli-Mitis pour 2012.
8. Adjudication de l'émission pour le financement des règlements d'emprunt 522, 541, 2005-1106 et 2006-112.
9. Adoption d'une résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

10. Autorisation d'embauche au service des travaux publics.
11. Autorisation d'embauche au Stade du Centenaire.
12. Autorisation de renouvellement de la certification en eau potable.
13. Attribution de permanence au surintendant des travaux publics.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

14. Adoption de mesures en matière de circulation.

TRAVAUX PUBLICS

15. Rejet d'une soumission dans le dossier de la climatisation de la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers.

URBANISME

16. Assemblée publique de consultation concernant le projet de règlement 2011-1263 modifiant le règlement 2009-1209 relatif au plan d'urbanisme.
17. Assemblée publique de consultation concernant le projet de règlement 2011-1264 modifiant divers éléments du règlement de zonage 2009-1210.
18. Adoption du second projet de règlement 2011-1264 modifiant divers éléments du règlement de zonage 2009-1210.
19. Assemblée publique de consultation concernant le projet de règlement 2011-1265 modifiant divers éléments du règlement relatif aux conditions d'émission des permis de construction 2009-1212.
20. Assemblée publique de consultation concernant le projet de règlement 2011-1266 modifiant divers éléments du règlement de construction 2009-1213.

21. Assemblée publique de consultation concernant le projet de règlement 2011-1268 modifiant divers éléments du règlement sur les dérogations mineures 2009-1215.

22. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure de madame Mariette Rioux et de monsieur Benoit Boucher pour le 1743, rue Bertrand à Mont-Joli.

AFFAIRES NOUVELLES

23. Période de questions.

24. Clôture et levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION

11.11.592 MOTION DE FÉLICITATIONS AUX RESPONSABLES DE LA CORPORATION DU CIMETIÈRE DE MONT-JOLI

La direction de la Corporation du cimetière de Mont-Joli a procédé au cours des derniers mois à des travaux d'envergure qui ont amélioré de façon significative l'allure de l'ensemble de leurs installations. En effet, le remplacement de la clôture qui borde le boulevard Benoit-Gaboury par une structure en bois de même que la plantation d'arbres ont favorisé l'esthétique du site.

Il est donc proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé d'adopter une motion de félicitations à l'endroit des responsables de la Corporation du cimetière de Mont-Joli pour les efforts importants consentis à l'entretien et à l'amélioration des lieux.

11.11.593 MOTION DE FÉLICITATIONS AUX CANDIDATS ET AUX LAURÉATS DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU GALA MÉRITAS SPORTIF DU BAS-SAINT-LAURENT 2011

L'édition 2011 du Gala Méritas Sportif du Bas-Saint-Laurent était présentée le samedi 12 novembre dernier à Rimouski. La représentation mont-jolienne atteignait cette année dix (10) candidats aux différentes catégories en lice.

La reconnaissance sur la scène régionale de la qualité du travail effectué par nos concitoyennes et concitoyens suscite une grande fierté dans la communauté sportive et dans l'ensemble de la population. Mes collègues du conseil et moi-même désirons rendre hommage à chacune des personnalités nominées. Nous estimons qu'il s'agit déjà d'un grand accomplissement de retenir l'attention du comité de sélection. Ainsi, nous saluons, dans les catégories :

- « Hommage bénévole » : messieurs Lionel Leclerc, baseball, et Bernard Tessier, quilles;
- « Club de l'année » : Judo Mitis, judo, de même que Club junior, quilles;
- « Équipe de l'année » : Pentagone de l'École du Mistral, football;
- « Événement sportif de l'année » : Coupe de l'Est n° 3, patinage de vitesse;
- « Athlète féminine de niveau régional » : madame Laurie Miville, patinage artistique;

- « Athlète féminine de niveau provincial » : madame Marie-Michèle Banville, judo;
- « Athlète masculin de niveau provincial » : messieurs Pierre-Olivier Beaulieu, quilles, et Anthony Desrosiers, ski alpin.

On le constate encore une fois, Mont-Joli mise sur des athlètes, des entraîneurs, des bénévoles et du personnel d'encadrement alliant le talent, la passion et la détermination. Cette 37^{ème} édition du Méritas Sportif du Bas-Saint-Laurent nous fournit une source ultime de fierté puisque le jury a couronné *équipe de l'année* le Pentagone de l'École du Mistral, titulaire en 2010 d'un second Bol d'Or, le championnat québécois de football scolaire, dans la catégorie juvénile. De plus, une toute nouvelle citoyenne de notre ville œuvrant en patinage artistique, madame Laurie Miville, a été sacrée athlète féminine de l'année.

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit des candidats mis en nomination dans les différentes catégories de même que des lauréats du Gala Méritas Sportif du Bas-St-Laurent. Ces personnes et ces organisations jouent à merveille le rôle d'ambassadeurs de notre Ville partout où les amènent leurs compétitions sportives.

11.11.594

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2011-1271 DÉCRÉTANT L'APPLICATION DES CHAPITRES III ET IV DU TITRE I DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS (L.R.Q., C. E-2.2)

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2) est entrée en vigueur le 1er janvier 1988;

CONSIDÉRANT que le conseil peut, en vertu de l'article 5 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), par règlement adopté à la majorité des deux tiers de ses membres, décréter que les chapitres III et IV du titre I de cette loi s'appliquent à cette municipalité;

CONSIDÉRANT que ces chapitres s'appliqueront lors de la première élection générale qui suit, en autant que ce règlement soit en vigueur pendant la deuxième année civile qui précède celle où doit avoir lieu cette élection générale;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 7 novembre 2011;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 2011-1271.

FINANCES

11.11.595

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT PÉRIODIQUE AU 31 OCTOBRE 2011

Le directeur des finances et trésorier de la Ville de Mont-Joli, monsieur Steve Corneau, dépose le rapport périodique sur l'état des revenus et dépenses au 31 octobre 2011.

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil accepte le dépôt du rapport périodique sur l'état des revenus et dépenses de la Ville de Mont-Joli au 31 octobre 2011.

11.11.596 AUTORISATION DE RENOUELEMENT DE L'ADHESION DE LA VILLE DE MONT-JOLI À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET INDUSTRIE MONT-JOLI-MITIS POUR 2012

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement d'une somme de 310 \$ incluant les taxes pour le renouvellement de l'adhésion de la Ville à la Chambre de commerce et industrie Mont-Joli-Mitis.

11.11.597 ADJUDICATION DE L'ÉMISSION POUR LE FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 522, 541, 2005-1106 ET 2006-1125

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité :

- **QUE** la Ville de Mont-Joli accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse Populaire Desjardins de Mont-Joli pour son emprunt du 29 novembre 2011 au montant de 1 101 000 \$ par **billet** en vertu des règlements d'emprunt 522, 541, 2005-1106 et 2006-1125, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

147 300 \$	2,65 %	29 novembre 2012
153 000 \$	2,65 %	29 novembre 2013
158 500 \$	2,65 %	29 novembre 2014
164 300 \$	2,65 %	29 novembre 2015
477 900 \$	2,65 %	29 novembre 2016

- **QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé.

11.11.598 ADOPTION D'UNE RÉOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Mont-Joli souhaite emprunter par billet un montant total de 1 101 000 \$;

Règlement numéro	Pour un montant de \$
522	139 600 \$
541	488 900 \$
2005-1106	276 700 \$
2006-1125	195 800 \$

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

- **QU'**un emprunt par billet au montant de 1 101 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt 522, 541, 2005-1106 et 2006-1125 soit réalisé;
- **QUE** les billets soient signés par le maire ainsi que le directeur des finances et trésorier;
- **QUE** les billets soient datés du 29 novembre 2011;
- **QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;
- **QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012	→	147 300 \$
2013	→	153 000 \$
2014	→	158 500 \$
2015	→	164 300 \$
2016	→	170 500 \$ (à payer en 2016)
2016	→	307 400 \$ (à renouveler)

- **QUE** pour réaliser cet emprunt, la Ville de Mont-Joli doit émettre, pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 29 novembre 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements 2005-1106 et 2006-1125, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

11.11.599

AUTORISATION D'EMBAUCHE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Conformément à la recommandation du directeur des ressources humaines, monsieur Léo Caron, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'embauche de deux (2) personnes salariées permanentes saisonnières au déneigement pour le service des travaux publics à savoir :

- Monsieur Yoland Gauthier, à titre d'Opérateur – classe 1 (Op 1);
- Monsieur Claude Lévesque, à titre d'Opérateur – classe 2 (Op 2).

11.11.600

AUTORISATION D'EMBAUCHE AU STADE DU CENTENAIRE

Conformément à la recommandation conjointe de madame Josée Levesque, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, ainsi que du directeur des ressources humaines, monsieur Léo Caron, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'embauche de madame Kathleen Gauthier pour combler un poste à la billetterie du Stade du Centenaire.

11.11.601 AUTORISATION DE RENOUELEMENT DE LA CERTIFICATION EN EAU POTABLE

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le renouvellement de la certification en eau potable de messieurs Kevin Guimond et Sylvain Deschênes, et ce, au montant de 102 \$ pour chacun.

11.11.602 ATTRIBUTION DE PERMANENCE AU SURINTENDANT DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'un poste de surintendant aux travaux municipaux a été institué dans le cadre de la restructuration du service;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 1^{er} novembre 2010, le conseil autorisait l'embauche de monsieur Claude Fortin à ce poste et qu'une période de probation d'un (1) an était prévue;

CONSIDÉRANT QUE ladite période est maintenant complétée et que l'évaluation réalisée par les supérieurs de monsieur Fortin s'est avérée positive;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'accorder la permanence à monsieur Claude Fortin au poste de surintendant aux travaux publics.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.11.603 ADOPTION DE MESURES EN MATIÈRE DE CIRCULATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de circulation ont procédé à l'analyse de certaines problématiques observées sur le territoire de la Ville de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité ont formulé des recommandations au conseil quant aux gestes à poser afin de remédier à ces situations;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont évalué ces propositions sous l'angle de la sécurité de la population;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité de poser les gestes suivants :

- Installer une affiche « camion interdit excepté livraison locale » le long du boulevard Jacques-Cartier, à l'intersection Levasseur. L'affichage devra indiquer le transit sur les voies utilisées à savoir Montcalm, Thibault, Lavoie et retour vers Jacques-Cartier, et ce, conformément à la loi.
- Réduire à 10 minutes la durée du stationnement du côté sud de l'avenue Léonard en modifiant le règlement 2004-1087.
- Installation de signalisation supplémentaire sur les avenues Joliette et Champlain (40 km/h).

- Installation d'un panneau de signalisation en direction nord et d'un second en direction sud, panneaux interdisant aux camions de 53 pieds de s'engager sous le viaduc du centre-ville (boulevard Jacques-Cartier). Des balises à chevrons seront apposées autour du viaduc et une pellicule réfléchissante « diamant » devra être prévue. Maintenir la signalisation de « 3,5 mètres maximum ». Modifier le règlement de circulation en ce sens.
- Interdire le stationnement du côté nord de l'avenue Sainte-Anne en raison de l'étroitesse de la chaussée.

TRAVAUX PUBLICS

11.11.604

REJET D'UNE SOUMISSION DANS LE DOSSIER DE LA CLIMATISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE JEAN-LOUIS-DESROSIERS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé en octobre dernier à un appel d'offres pour l'installation d'un système de climatisation à la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été déposée au moment de l'ouverture, le vendredi 28 octobre 2011 à 11h05;

CONSIDÉRANT QUE ladite soumission, présentée par la firme « Construction Benoit Jobin », était au montant de 102 532,50 \$, taxes incluses, ce qui dépassait largement l'estimé du projet fourni par le consultant Dessau inc.;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil procède au rejet de la soumission de la firme « Construction Benoit Jobin » relativement au projet d'installation d'un système de climatisation à la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers de Mont-Joli.

URBANISME

11.11.605

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT 2011-1263 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-1209 RELATIF AU PLAN D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil de Ville peut modifier son plan d'urbanisme (L. R. Q., chapitre A-19.1, article 109 et les suivants) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Ville désire apporter diverses améliorations et corrections au plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le territoire a fait l'objet d'une rénovation cadastrale et que les plans cartographiques doivent par conséquent être mis à jour;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit adapter certaines dispositions à la suite de modifications du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné en ce sens le 17 octobre 2011;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté le 17 octobre 2011;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette procédure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil accepte le résultat de cette consultation.

11.11.606

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT 2011-1264 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil de Ville peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Ville désire apporter diverses améliorations et corrections au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le territoire a fait l'objet d'une rénovation cadastrale et que les plans cartographiques doivent par conséquent être mis à jour;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit adapter certaines dispositions à la suite de modifications du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné en ce sens le 17 octobre 2011;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté le 17 octobre 2011 ;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette procédure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité que le conseil accepte le résultat de cette consultation.

11.11.607

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2011-1264 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier son règlement de zonage par l'adoption du second projet de règlement 2011-1264;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue ce 21 novembre 2011;

CONSIDÉRANT le résultat de ladite consultation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter le second projet de règlement 2011-1264 modifiant divers éléments du règlement de zonage 2009-1210.

11.11.608

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT 2011-1265 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT RELATIF AUX CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION 2009-1212

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil de Ville peut modifier son plan d'urbanisme (L. R. Q., chapitre A-19.1, article 109 et les suivants) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Ville désire apporter diverses améliorations et corrections au plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le territoire a fait l'objet d'une rénovation cadastrale et que les plans cartographiques doivent par conséquent être mis à jour;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit adapter certaines dispositions à la suite de modifications du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné en ce sens le 17 octobre 2011;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté le 17 octobre 2011;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette procédure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil accepte le résultat de cette consultation.

11.11.609

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT 2011-1266 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 2009-1213

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire apporter une mise à jour et des corrections ponctuelles au règlement de construction;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 17 octobre 2011;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté le 17 octobre 2011;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette procédure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil accepte le résultat de cette consultation.

11.11.610

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT 2011-1268 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES 2009-1215

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire apporter des ajouts au règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 17 octobre 2011;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté le 17 octobre 2011;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette procédure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil accepte le résultat de cette consultation.

11.11.611

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MADAME MARIETTE RIOUX ET DE MONSIEUR BENOIT BOUCHER POUR LE 1743, RUE BERTRAND À MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE madame Mariette Rioux et monsieur Benoit Boucher ont déposé le 14 octobre 2011 une demande de dérogation mineure au CCU pour leur propriété du 1743, rue Bertrand à Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation permettrait de régulariser une situation selon laquelle la marge arrière du garage situé sur la propriété est de 0,68 m au lieu de 1 m comme le prévoit la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de régulariser cette situation;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) émise lors de la rencontre du 17 octobre 2011;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le Journal l'Information en date du mercredi 26 octobre 2011;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure déposée par madame Mariette Rioux et monsieur Benoit Boucher pour leur propriété du 1743, rue Bertrand à Mont-Joli.

11.11.612

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'a été traité.

11.11.613

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Maryse Plante-Couture, porte-parole du Comité de vigilance citoyen pour la santé de l'eau potable de Mont-Joli, demande si un contrat a été signé entre la Ville et la Direction de la santé publique, l'Agence de la santé ou le Ministère de la santé dans le dossier de la fluoration de l'eau potable.

Monsieur le maire, Jean Bélanger, affirme que non.

Madame Plante-Couture désire savoir si, dans l'éventualité où la Ville va de l'avant avec le projet de fluoration, un tel contrat sera rendu public.

Monsieur le maire lui répond que le document sera disponible via la Loi sur l'accès à l'information.

Madame Plante-Couture dépose au greffier, à l'intention des élus, un document émanant de la Ville de Laval.

Madame Plante-Couture dépose au greffier une demande destinée aux membres du conseil un document par lequel ceux-ci engageraient leur responsabilité dans d'éventuels cas de maladie découlant de l'ajout de fluor à l'eau potable. Ledit document serait signé par les élus.

11.11.614 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 55, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger
Maire

Yves Sénéchal
Greffier

